

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 27 mai 2015

Lieu : salle polyvalente d'Hémévillers

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les participants ainsi que Mme. le Maire Hémévillers pour son accueil et ouvre la séance dans l'attente de l'arrivée de M. Marini :

Etablissement	Représentant(e)	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Représenté(e) par/Pouvoir à
Conseil Régional	Mme. Marie-Christine GUILLEMIN		X	
Conseil Général	M. Joseph SANGUINETTE			
Ville de Compiègne	M. Philippe MARINI	X		
Commune de Pierrefonds	Mme. Michèle BOURBIER	X		
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	M. Bruno LEDRAPPIER			Représenté par Christian HEDUY
Syndicat Mixte des Marais de Sacy	M. Raoul CUGNIERE	X		
Entente Oise-Aisne	M. Eric DEVALROGER	X		
Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT		X	
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Mme Arielle FRANCOIS	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Éric BERTRAND	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Jean-Noël GUESNIER			Représenté par Thérèse-Marie LAMARCHE
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Didier LEDENT		X	
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Hubert DOISY	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Daniel FORGET	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	M. Stanislas BARTHÉLÉMY	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Mme. Françoise COUBARD	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Alain COULLARÉ	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Michel BABOEUF		X	
Chambre d'Agriculture de l'Oise	M. Christophe THIEBAUT	X		
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)	M. Philippe TETART		X	
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)	M. Christian DELANEF	X		
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)	M. Claude BLONDEL	X		
Lyonnaise des Eaux	M. Franck BERNET		X	

SAUR	M. Laurent FELIX			Représenté par Francis MONFAUCON
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	M. Guillaume MARÉCHAL		X	
Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme Nassima VOYNEAU		X	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Cédric de COLLASSON		X	
Association Compiègne Ecologie	Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	Jean DAUBIGNY		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	Dominique De PAOLI		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ou son représentant	Marie-Anne BERNE	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	Cécile JOUIN	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	Jean-Paul VORBECK		X	Pouvoir à Marie-Anne BERNE
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	Benjamin VIN		X	
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	Josué FORBAN		X	
Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant	Sophie TUAUX		X	Pouvoir à Cécile JOUIN
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	Michel LEBLANC		x	
Total membres présents ou représentés		20		

Suite à l'appel, 20 membres sont présents ou représentés pour un total de 38. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 10 décembre 2014**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

- **Révision du SAGE Oise-Aronde : contexte et objectifs**

Mme HERNANDEZ réalise un point d'information concernant le projet de révision du SAGE et rappelle le contexte actuel. Elle précise les enjeux qui permettront à la CLE de se positionner sur cette procédure de révision, notamment les exigences réglementaires relatives à la mise en compatibilité avec le futur SDAGE 2016-2021. Elle indique que la révision permettra également d'intégrer de nouvelles priorités d'actions, de renforcer la portée juridique du SAGE et enfin de prendre en compte les projets réalisés depuis 2009. Sur la base des connaissances du SMOA, il est proposé d'engager une révision partielle qui consistera, d'une part à analyser et évaluer le contenu du SAGE, et d'autre part à ajuster et proposer de nouvelles priorités d'actions. Au niveau du calendrier, Mme HERNANDEZ réalisera une mise à jour du tableau de bord du SAGE durant l'été 2015. Ce document constituera le premier élément d'évaluation des actions engagées depuis 2009. Dès septembre, Mme HERNANDEZ engagera une phase de concertation afin d'associer les membres du bureau de la CLE (contenu du cahier des charges relatif à la révision du SAGE). Enfin, le mode opératoire et le contenu de la démarche seront présentés et proposés au vote de la CLE en fin d'année 2015.

M. COULLARE questionne l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur d'éventuelles remarques concernant le calendrier de révision du SAGE.

Mme BERNE précise qu'il est nécessaire que la CLE engage la révision du SAGE Oise-Aronde.

M. MARINI rappelle que cette étude de révision est éligible aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

- **Modèle Oise-Aronde : prévision de modélisation de la nappe de la craie pour la saison 2015**

M. DESCHAMPS rappelle que le modèle de prévision Oise-Aronde est mis en œuvre depuis 2011. Il permet de suivre et simuler les niveaux de la nappe de la craie et les débits de l'Aronde. Chaque année, le SMOA simule la recharge et la vidange de la nappe à partir des données de pluies, d'évapotranspiration et des prélèvements réalisés l'année précédente. En ce qui concerne la simulation d'étiage 2015, le modèle présage l'atteinte théorique du seuil d'alerte durant l'été. En fonction des différentes simulations calculées, le modèle présente :

- une situation défavorable dès le début du mois de juillet dans le cadre de conditions équivalentes à l'année 2010,
- une situation moins critique sur la base de conditions équivalentes à l'année 2014. Le seuil d'alerte risquerait d'être franchi dans le courant du mois de septembre 2015.

Sur la base des hypothèses du modèle et des observations de terrain, le scénario le plus vraisemblable correspondrait à une situation équivalente à l'année 2014. Par conséquent, *a priori*, la situation d'étiage 2015 ne nécessite pas de mettre en place des restrictions volumétriques préventives. De plus, il est important de rappeler le cumul d'années moyennes humides associé à une nette recharge de la nappe ainsi que la baisse des volumes prélevés (tout usage confondu) depuis 2012.

M. MARINI met en exergue les efforts engagés par les collectivités et les irrigants au niveau des volumes prélevés sur le bassin de l'Aronde. En 2014, le volume total des prélèvements présente une diminution voisine de 50% par rapport aux volumes de 2010.

M. BARTHELEMY questionne M. DESCHAMPS sur la différence observée entre les valeurs réelles de débit et les valeurs mesurées par le modèle Oise-Aronde. M. BARTHELEMY s'interroge ensuite sur les prédictions du modèle en 2014 notamment au niveau de l'atteinte du seuil de vigilance.

M. DESCHAMPS précise que la simulation d'étiage 2015 doit être interprétée avec vigilance. Il rappelle que le modèle est un outil théorique performant qui permet d'observer des tendances sur la base de données réelles. Il ajoute que la différence observée en début de simulation entre les débits simulés et réels permet de disposer d'une marge de manœuvre non négligeable. Il ajoute ensuite que durant l'étiage 2014, le seuil de vigilance n'a pas été atteint (dernier évènement durant l'étiage 2012)

M. MARINI conclut qu'*a priori* aucun problème quantitatif n'est à envisager à l'heure actuelle.

M. COULLARE rappelle les efforts de concertation opérés avec la profession agricole afin de définir le Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) et la répartition des volumes entre usagers. Il précise que la concertation perdure notamment pour la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective à destination des irrigants du bassin de l'Aronde.

M. THIEBAUT confirme les propos de M. Coullaré et ajoute que l'OUGC est en cours de mise en place. Des groupes de travail sont constitués pour rédiger les statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) qui rassemblera l'ensemble des irrigants du bassin de l'Aronde.

M. MARINI insiste sur la responsabilité dont chacun fait preuve et sur les efforts importants d'organisation et de prévision qui permettent de traiter cette problématique en toute transparence.

1. Approbation du rapport d'activité 2014 de la CLE

M. DESCHAMPS présente le rapport d'activité de la CLE 2014 et plus particulièrement les avis donnés sur différents projets menés sur le territoire Oise-Aronde. En 2014, le bureau de la CLE s'est réuni à quatre reprises et a émis 8 avis favorables, 4 avis favorables sous réserve et 1 avis défavorable. Il précise qu'une procédure de consultation simplifiée du bureau de la CLE est mise en place. Dans ce cadre, le projet d'avis est transmis par mail, pour validation, aux membres du bureau.

M. MARINI insiste sur l'efficacité et la réactivité du bureau de la CLE. Il rappelle les missions consistant à émettre un avis éclairé et détaillé au sujet des dossiers Loi sur l'eau. Le bureau veille également à la compatibilité des dossiers avec les objectifs du SAGE.

M. DESCHAMPS présente synthétiquement l'état d'avancement des travaux de construction de la STEP du SIAPA à Rémy qui permettra *in fine* de réduire la pression polluante sur l'Aronde. Il rappelle les éléments de contexte et historique de ce projet.

M. DELANEF juge que les services de l'État n'ont pas suivi les réserves de l'avis n°005.2014 (bureau CLE 05/06/14) au sujet des travaux de reconstruction du barrage de l'Aisne.

Mme JOUIN précise qu'elle n'a pas suivi l'avancement de ce dossier. En revanche, elle informe que des groupes de travail vont se réunir début juin afin d'encadrer la compensation des zones humides comme indiqué dans l'avis n°005.2014. De ce fait, les observations de M. DELANEF feront l'objet d'une vigilance de la part des services de l'État.

M. DESCHAMPS indique que les services de l'État projettent de regrouper les mesures compensatoires sur un même site. Les zones humides détruites dans l'Oise feraient alors l'objet de mesures compensatoires dans l'Aisne. Il ajoute que le SMOA sera attentif à la détermination des mesures compensatoires comme indiqué dans l'avis n°005.2014.

M. DESCHAMPS présente les études et actions menées dans le cadre du SAGE sous maîtrise d'ouvrage du SMOA (clôture de l'étude sur les ressources alternatives, diagnostic du modèle Oise-Aronde, création de six supports de communication).

M. MARINI rappelle que ces supports de communication sont à la disposition des communes et EPCI du SMOA. Ils permettent d'informer et de sensibiliser sur la thématique des rivières et des zones humides.

M. DESCHAMPS indique le rôle opérationnel du contrat global composé d'un programme d'actions défini sur cinq ans et financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cet outil permet de répondre aux objectifs du SAGE. M. DESCHAMPS énonce ensuite les missions d'assurances techniques réalisées en 2014. Cette assistance proposée aux communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux est effectuée par l'équipe du SMOA.

M. MARINI sollicite les membres de la CLE dans le but d'exprimer leur niveau de satisfaction au regard des missions d'assistance du SMOA.

Mme BOURBIER et M. VRANCKEN se disent très satisfaits des prestations du syndicat. Ils indiquent également la réactivité dont fait preuve le SMOA notamment concernant le thématique ruissellement et cours d'eau.

M. DESCHAMPS énonce les perspectives 2015 et indique qu'une journée technique portant sur la gestion alternative des espaces verts est en cours d'organisation. Elle se déroulera à l'automne 2015 et sera à destination des élus et des techniciens du territoire.

Les membres de la CLE approuvent le rapport d'activité de la CLE 2014.

M. MARINI remercie les participants ainsi que M. COUBARD, Maire d'Hémévillers, pour son accueil et lève la séance.



Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire - Maire de Compiègne